

---

# Rapport annuel

**Montségur Patrimoine**

*Fonds commun de placement*

*FCP de droit Français*

1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 30 Décembre 2023

---

## Table des matières

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Informations générales.....</b>	<b>3</b>
<b>Commentaire de gestion .....</b>	<b>5</b>
<b>Politique ESG de Montségur Finance .....</b>	<b>6</b>
<b>Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR).....</b>	<b>7</b>
<b>Informations spécifiques .....</b>	<b>8</b>
<b>Informations sur la rémunération.....</b>	<b>9</b>
<b>Evènements intervenus au cours de la période.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe périodique SFDR .....</b>	<b>11</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>26</b>

## Acteurs

<b>Société de gestion :</b>	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
<b>Commercialisateur :</b>	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur :</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
<b>Centralisateur par délégation :</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes :</b>	GESTIONPHI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

## Informations générales

<b>Forme juridique :</b>	Fonds commun de placement
<b>L'objectif de gestion :</b>	Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 30% Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70% Ester capitalisé par le biais d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actif. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.
<b>Stratégie d'investissement :</b>	Le FCP a pour stratégie une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi sur les marchés actions et bénéficiant d'un coussin amortisseur contre les fortes baisses de marché, en contrepartie d'une espérance de rendement moins élevée. Une part significative de l'actif sera investie sur les marchés de taux. Après prise en compte des instruments financiers dérivés, le fonds respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : - Actions : de 0 à 60 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations et de tous les secteurs d'activité. 1) 60 % maximum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne. 2) 20 % maximum sur les marchés des actions hors de l'Union Européenne (dont émergents). - Obligations et titres de créance en direct ou via des OPC : de 0 à 100 % sur les instruments de taux de toutes zones géographiques, devises et notations, émis par des émetteurs souverains, du secteur public ou privé. La poche est gérée de manière discrétionnaire

et respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : 1) 50 % maximum d'émissions ou d'émetteurs qui ne seront notés par aucune des trois principales agences de notation ou qui seront notés « High Yield » par ces mêmes agences simultanément. Les émetteurs et émissions ayant fait l'objet d'une dégradation postérieure à leur acquisition ne sont pas intégrés à cette poche mais ne pourront représenter plus de 20 % de l'actif. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 4. Exposition de 0 % à 100 % au risque de change sur des devises intra Union Européenne et de 0 % à 20 % au risque de change sur des devises hors Union Européenne. Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en : - Actions, - Titres de créances et instruments du marché monétaire, obligations de toute nature (hors obligations convertibles), - Jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30 % en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats ou membres de l'Union Européenne répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- Ces OPC pourront prendre la forme d'ETF (« Exchange Traded Fund »).

Le Fonds pourra investir dans des OPCVM gérés par Montségur Finance. Le FCP pourra également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ou optionnels utilisés à titre de couverture face aux risques d'actions, de taux et de change
- Dépôts et emprunts d'espèces

Le fonds est un fonds de capitalisation.

**Durée de placement recommandée :**

Supérieur à 5 ans

## Commentaire de gestion

### Panorama macroéconomique et synthèse des marchés :

Les marchés financiers ont conclu l'année en apothéose, les investisseurs débordant d'optimisme sur fond d'espoir de *soft landing* et d'un retour rapide des banques centrales à une politique de taux moins restrictive.

Après une année 2022 marquée par un décrochage de l'ensemble des classes d'actifs, celles-ci ont, pour la plupart repris des couleurs en 2023. Les marchés actions ont ainsi clôturé l'année sur des points historiquement élevés. En France, le CAC 40 s'inscrit en hausse de près de 20% (dividendes réinvestis) tandis que, plus largement, l'indice européen Euro Stoxx 50 signe un rebond de 15,8% (dividendes réinvestis).

Les marchés américains ne sont pas en reste puisque l'indice S&P 500 s'inscrit en hausse de 21,4% (en euros dividendes réinvestis) avec un retour en grâce des « Big Tech » portées par l'avènement de l'intelligence artificielle et des fameux « Magnificent Seven » - Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta et Tesla.

En Asie, le constat est plus mitigé. La consommation domestique chinoise est restée atone et les difficultés du secteur immobilier ont plombé l'économie. L'indice chinois a ainsi clôturé une quatrième année consécutive de baisse. A contrario, le Japon affiche une de ses meilleures performances depuis 10 ans porté par sa devise alors que la banque centrale persiste dans sa politique monétaire accommodante. Enfin, l'Inde a vécu une année boursière exceptionnelle, profitant d'une activité domestique en essor et des perspectives démographiques favorables.

Les marchés obligataires ont également enregistré de solides performances en 2023 malgré un environnement volatile. Les rendements des obligations souveraines européennes et américaines ont ainsi connu des périodes de tension jusqu'au troisième trimestre mais le recul de l'inflation au dernier trimestre a permis aux marchés obligataires de terminer l'année en positif y compris pour les obligations d'entreprises qui affichent une performance entre 8% pour le segment *Investment Grade* et 12% pour le *High Yield*.

Pour autant, l'année 2023 n'aura pas été de tout repos. Les faillites de plusieurs banques régionales américaines et de Crédit Suisse ont nécessité l'intervention des autorités et provoqué un regain de volatilité sur les marchés.

Le risque géopolitique s'est également accru avec de nouvelles tensions sino-américaines, l'éclatement du conflit israélo-palestinien et la multiplication des attaques en mer Rouge par les rebelles Houthis contre les navires marchands en toute fin d'année.

Le contexte économique s'est avéré plus clément que ce qu'anticipaient les investisseurs fin 2022. L'inflation a reflué aux Etats-Unis et en Europe au cours de l'année porté notamment un ralentissement des prix de l'énergie. La croissance américaine devrait dépasser les 2% en 2023 tandis que l'économie en Zone euro a tourné au ralenti, pénalisée par une inflation toujours élevée malgré son repli et un resserrement monétaire qui pèse sur la demande et l'investissement.

## **Vie du portefeuille :**

Dans ce contexte, le fonds Montségur Patrimoine affiche une performance de 6,59% sur la part C et 7,24% sur la part I.

L'exposition a oscillé entre 12% et 54% au cours de l'année. Celle-ci a été progressivement renforcée jusqu'à atteindre 54% au mois de septembre. Au cours de l'année, nous avons pris nos profits sur certains titres et complété l'allocation par des fonds afin de diversifier les stratégies telles que les petites et moyennes capitalisations européennes via le fonds Sepiam Europe Small Caps initié en février, les marchés émergents ainsi que les foncières cotées (Sofidy Selection 1) dont la position a été soldée en fin d'année suite au fort rebond de la thématique.

Au sein de la sélection de titres, les valeurs américaines du secteur de la technologique telles que Microsoft, Apple et Adobe constituent les principaux contributeurs à la performance. A l'inverse, Kering qui avait été initié dans une logique de retournement au sein du secteur du luxe a coûté à la performance.

Toutefois, les marchés émergents ont globalement été décevants en 2023. Les incertitudes se sont multipliées avec des tensions sino-américaines qui perdurent, les difficultés d'un secteur de l'immobilier au bord du gouffre et une demande qui reste à des niveaux extrêmement bas. Dans ce contexte, les investisseurs sont restés à l'écart des actions chinoises malgré l'intervention du gouvernement. Ainsi, les positions détenues sur ces marchés via un ETF sur le marché actions chinois et un fonds sur les marchés émergents globaux sont les deux principaux détracteurs à la performance du fonds sur l'année.

Par ailleurs, l'allocation obligataire a été soutenue par son biais sur les signatures High Yield via un ETF et un fonds daté Eiffel Rendement 2028. Le fonds Lazard Credit Fi qui présente une pondération significative au sein de l'allocation (autour de 8%) affiche une performance de près de 8% sur l'année malgré la forte chute suite à la crise qui a conduit Credit Suisse à la faillite et s'inscrit comme un contributeur positif à la performance.

## **Politique ESG de Montségur Finance**

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

## **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## Informations spécifiques

### Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

A la clôture de l'exercice, le fonds était investi dans des parts d'OPCVM gérés par Montségur Finance : Sepiam Europe Small Caps (3,8 %), Montségur New Perspectives (4,07 %).

### Commission de mouvement et frais d'intermédiation :

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.

### Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Les intermédiaires financiers sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

### Information relative aux modalités de calcul du risque global :

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### Information sur l'effet de levier :

Néant

### Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:

Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant  
Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant  
Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant  
Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré.  
Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant



## Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2023 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe (K€)	Primes 2023 (K€)
Dirigeants	288	0
Gestion / Marketing / Commercial	652	40
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	377	25
<b>TOTAL</b>	<b>1 317</b>	<b>65</b>

### Evènements intervenus au cours de la période

Aucun évènement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu, pendant ou après la clôture de l'exercice, n'est à signaler.



Brussels, 6.4.2022  
C(2022) 1931 final

ANNEX 4

**ANNEX**

*to the*

**Commission Delegated Regulation (EU) .../...**

**supplementing Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council with regard to regulatory technical standards specifying the details of the content and presentation of the information in relation to the principle of ‘do no significant harm’, specifying the content, methodologies and presentation of information in relation to sustainability indicators and adverse sustainability impacts, and the content and presentation of the information in relation to the promotion of environmental or social characteristics and sustainable investment objectives in pre-contractual documents, on websites and in periodic reports**

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : [Montségur Patrimoine]

Identifiant d'entité juridique : [969500GS8KONQBB0HC88]

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 11 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques**

**sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds a été partie prenante de l'ensemble des politiques ESG de Montségur Finance, dans le but de sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité. En premier lieu, notre politique d'exclusion filtre l'univers pour en éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adulte, charbon thermique, tabac et armes controversées), ou les entreprises ne respectant pas les normes internationales (infraction à l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou domiciliation du siège social dans un pays figurant dans les listes grises et noires du GAFI).

Dans le cadre des investissements en titres vifs, une grille de notation a été développée en début d'année 2022 afin d'évaluer les entreprises sur de multiples facteurs ESG. La grille de notation fondée sur une approche Best in Universe intègre 15 critères environnementaux, 15 critères sociaux et 9 critères relatifs à la gouvernance. Ces critères sont, pour la plupart, des indicateurs que l'on retrouve dans la liste des Principales Incidences Négatives (PAI) ou en sont inspirés. Une note est attribuée à chacun des critères et une moyenne par pilier E, S et G est calculée selon les pondérations du tableau ci-dessous. La note attribuée à l'entreprise sera une moyenne équilibrée des trois notes obtenues.

1 - Environnement		Pondération
Les indicateurs de pollution des émissions carbone sont alignés avec les accords de Paris	Accord de Paris et engagement 1.5°C	4
L'entreprise a un plan de transition de consommation d'énergie (CO2e) et/ou GES	Transition de consommation d'énergie	3
L'entreprise a des émissions de GES alignées avec les accords de Paris et/ou l'engagement 1.5°C	Biodiversité	1
Emissions carbone Scope 1 relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 2 relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 3 relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 1+2+3 relatif au CA (engagements carbonés)	Émissions GES, émissions carbone et intensité carbone	1
Tendance sur 3 ans de l'intensité carbone (MWh/€ de chiffre d'affaires)		2
Part de la consommation d'électricité renouvelable		2
Exposition active au secteur des combustibles fossiles	Ressources et énergie	1
Performance ou l'eau relatif au secteur		2
Performance ou les émissions toxiques relatif au secteur		2
Exposition d'industries de réduction d'émissions carbone	Engagement	1
Part relative des émissions alignées à la Transition		1
2 - Social		Pondération
Part du CA générée par les clients		2
Existence d'un programme de formation ou leadership des employés		2
Taux d'accidents évitables	Diversité - égalité - inclusion	3
Taux de démission		1
Score matière		0
Pratiques d'ESG - "Topical Issues des clients"		3
Part des cadres dirigeants qui sont des femmes		4
Politique en matière d'anti-discrimination ou diversité	Politiques internes	1,5
Existence d'une politique en matière de droits humains		1
Ratio de salaire entre le CEO et les employés		10
Controverses relatives aux droits humains liés à la chaîne de valeur	Sécurité	2
Controverses relatives aux droits humains liés aux affaires d'impact ou anti-corruption		2
Respect des principes de l'ONU, Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales	Culture	2
Processus antitrust internes de conformité pour assurer le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales		3
Exposition aux armes controversées		0
3 - Gouvernance		Pondération
Existence d'un comité d'audit du CEO et/ou de plus de 10% d'indépendants	Actionnaire	1
Existence d'un conseil d'administration		3
Remunération liée à des critères de durabilité	Remunération	4
Statut d'administrateur indépendant		3
Dualité CEO/président du CA	Conseil d'administration	2
Ratio femmes/hommes au CA		2
Taux de départ des membres du CA en accord à plus de 75% des électeurs		2
Présence d'un comité de rémunération	Commissaires	2
Indépendance du comité de rémunération	Comité de rémunération	2

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La politique de notation a plusieurs objectifs : 1) restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou celles dont la transparence se révèle insuffisante pour apprécier leur durabilité 2) identifier les fragilités et ou insuffisances afin d'orienter la politique d'engagement et s'assurer que les sociétés mettent en place des actions de nature à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur mode de gouvernance.

Les évaluations et analyses décrites ci-dessus représentent à minima 90% de l'actif net du fonds.

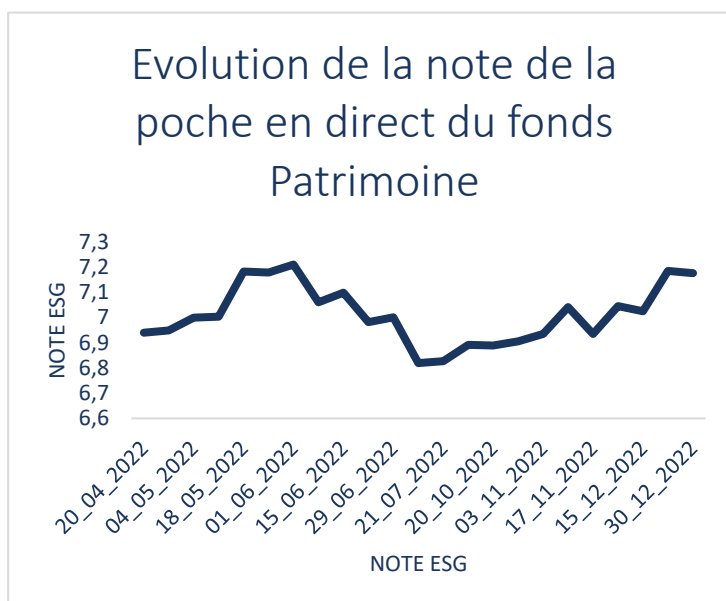
Concernant ses investissements dans les OPC, Montségur Finance focalise ses investissements sur les fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (selon l'article 8 de la réglementation SFDR) ou ayant pour objectif l'investissement durable (selon l'article 9 de la réglementation SFDR). En complément de ce critère, les équipes de Montségur Finance ont attentivement suivi différents critères relatifs aux politiques et processus appliqués par les OPC sélectionnés, notamment dans le cadre de leur approche extra-financière, en s'appuyant en parallèle sur les analyses réalisées par des fournisseurs de données externes.

Les évaluations et analyses décrites ci-dessus représentent à minima 90% de l'actif net du fonds.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Montségur Finance s'appuie sur les bases de données de MSCI ESG Research que nous avons sélectionné pour leur réputation et les moyens investis dans l'analyse ESG. Cependant, des décalages ont parfois été observés entre les données disponibles chez MSCI et les informations brutes disponibles dans les différents rapports. Dans le cas de données manifestement incohérentes, des échanges ont été engagés avec le fournisseur de données et l'entreprise afin de comprendre et corriger d'éventuelles inconvénients inexacts de telle sorte que des erreurs manifestes du fournisseur de données n'impactent pas la notation.

Dans le cadre de ses investissements dans des FCP, Montségur Finance utilise entre autres la plateforme du fournisseur de données Morningstar Direct. En combinant les données publiées par les sociétés de gestion avec celles des fournisseurs de données externes, l'équipe de gestion de Montségur Finance suit la bonne prise en considération des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des différents supports sélectionnés.



...et par rapport aux périodes précédentes?



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de

Bien que soit la deuxième version de rapport périodique, sur la période précédente (2022) Montségur ne mettait pas en place de proportion minimale d'investissements durables ni aucune définition interne. Aucune comparaison n'est possible. De plus, la performance n'est pas calculable car les fonds sont gérés en architecture ouverte.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

A travers l'investissement durable, l'OPC a pour objectif de promouvoir les meilleures pratiques en termes environnemental et social.

Plus particulièrement, cela revient à prioriser les investissements dans les thématiques relatives au changement climatique (énergies alternatives, efficacité énergétique et carbone, green building, adaptation climatique), au capital naturel (eau durable, prévention de la pollution, agriculture durable), aux besoins fondamentaux (nutrition, traitement des maladies graves, assainissement, immobilier abordable), ou encore à l'autonomisation (financement des PME, éducation, fracture numérique).

Montségur Finance estime que ces secteurs d'activité favorisent la transition vers une économie plus durable, plus juste et plus inclusive.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

L'absence de préjudice important dans les investissements qualifiés de durable est traitée à travers les deux éléments ci-dessous :

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Dans le cadre des investissements en titres vifs, le système de notation extra-financière propriétaire de Montségur Finance est construit en utilisant les principales incidences négatives comme base de l'analyse. De ce fait, les émetteurs ayant de mauvaises pratiques environnementales ou sociales sur ces indicateurs se verront attribuer une mauvaise notation sur le pilier concerné. De surcroît, afin de s'assurer que les investissements soient « durables », les 10 % des entreprises avec les moins bonnes appréciations par Montségur Finance sur les aspects environnemental et social seront ainsi exclues. Les indicateurs utilisés au sein de cette approche reprennent les 14 indicateurs obligatoires du tableau I de l'annexe 1 du règlement délégué de la SFDR ainsi qu'un indicateur additionnel dans chacun des tableaux II et III de la même annexe.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Dans le cadre de ses investissements en titres vifs, Montségur Finance s'appuie sur un fournisseur de données extra-financière, MSCI ESG Research, qui propose une évaluation globale des sociétés de son champs d'analyse, y compris les controverses auxquelles elles sont exposées. De cette évaluation ressort une classification allant de « rouge » pour les entreprises les plus exposées aux controverses, à « vert » pour celles qui n'en font pas l'objet. De cette évaluation, Montségur Finance filtre les entreprises les plus vertueuses, autrement dit identifiées « vert » et « jaune ». Ce filtre permet de s'assurer de la conformité des sociétés aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'exclusion, Montségur Finance a décidé d'intégrer à sa liste d'exclusion les entreprises enfreignant de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Dans l'objectif d'identifier ces entreprises, Montségur Finance a fondé son approche sur l'analyse des controverses entre autres recensées par un fournisseur de données. L'équipe de gestion considère en effet que le niveau de sévérité d'une controverse peut constituer un signal de possible infraction ou de risque d'infraction. Ainsi, toutes les sociétés présentant des controverses de niveaux « sévères » ou « très sévères » ne peuvent faire l'objet d'investissement

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en





## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les Principales Incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui étaient pris en compte sont les suivants :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	258.21738 tonne CO <sub>2</sub> e
		Émissions de GES de niveau 2	126.557526 tonne CO <sub>2</sub> e
		Émissions de GES de niveau 3	2726.3289 tonne CO <sub>2</sub> e
		Émissions totales de GES	3118.3782 tonne CO <sub>2</sub> e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	281.7981 tonne CO <sub>2</sub> e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	576.3073 tonne CO <sub>2</sub> e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.71 %
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation: 57.39 % Production: 61.35 %	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.4297509 GWh / EUR M revenue  Secteur A: 1.365709 GWh / EUR M revenue	

			<p>Secteur B: 1.1310397 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur C: 0.40453088 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur D: 1.4131447 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur E: 0.5413418 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur F: 0.177697 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur G: 0.06991544 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur H: 0.8261511 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur L: 0.33318707 GWh / EUR M revenue</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	3.15 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0007885411 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3.6708703 tonne / EUR M invested
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationa-	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	23.42 %

	les	entreprises multinationales	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.25 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14.21 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36.2 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0.01 %



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: [\[compléter\]](#)

Eiffel Rendement 2028 SI EUR	-	10.98%	France
Europe Small Caps B	-	3.84%	France
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	2.35%	Etats-Unis

LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation Discrétionnaire	2.34%	France
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.32%	Etats-Unis
APPLE INC	Technologies de l'Information	2.26%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	1.74%	Néerlandais
NESTLE SA-REG	Biens de Consommation de Base	1.41%	Suisse
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.39%	France
ESSILORLUXOTTICA	Santé	1.38%	France
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	1.27%	France
EXXON MOBIL CORP	Énergie	1.25%	Etats-Unis
SANOFI-AVENTIS	Santé	1.24%	France
TENCENT HOLDINGS LTD	Services de Télécommunication	0.57%	Les îles Caïmans
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	Consommation Discrétionnaire	0.44%	Les îles Caïmans

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds était soumis à un seuil minimal concernant la proportion d'investissement durable de 10% de l'actif. Cette obligation a été respectée.

### Quelle était l'allocation des actifs?

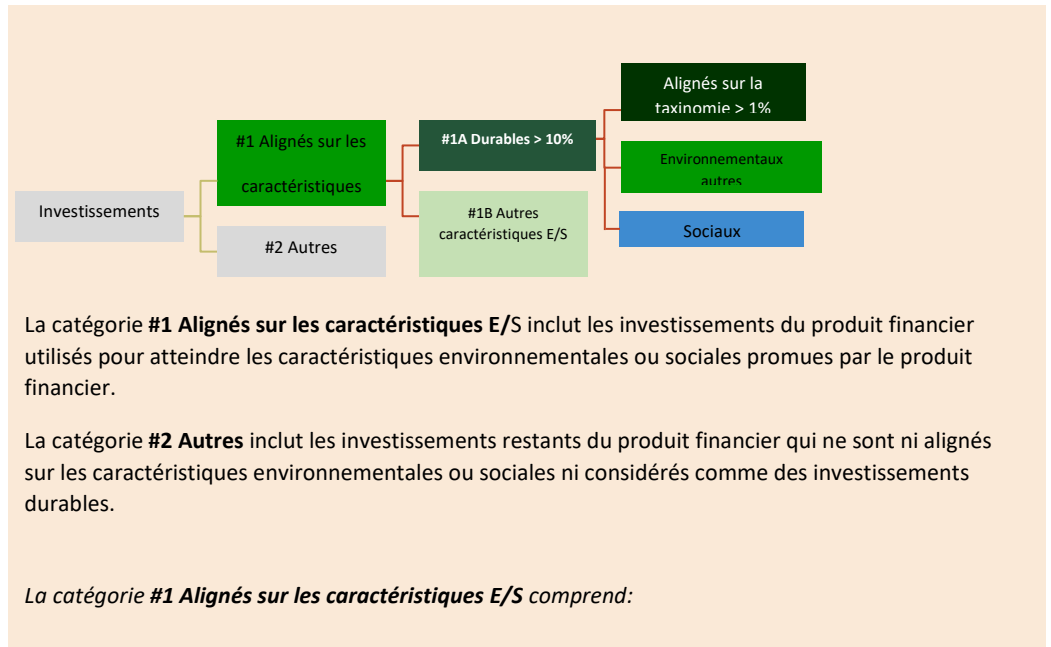
Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimées en %:

-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx)



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Finance	31.61%
Technologies de l'Information	8.94%
Consommation Discrétionnaire	7.94%
Santé	5.33%
Industrie	4.45%
Biens de Consommation de Base	3.09%
Immobilier	2.99%
Services de Télécommunication	2.97%
Matériaux	2.29%
Énergie	1.85%
-	1.51%
Services aux Collectivités	0.71%
Obligations d'État	0.01%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

L'alignement à la taxinomie n'entre pas en compte dans la définition d'investissement durable, bien qu'il puisse y avoir une corrélation entre les deux.

Le fonds était engagé toute l'année à avoir un alignement à la taxinomie de l'Union Européenne a minima de 1 %. Il était convenu que ce seuil puisse s'améliorer si la réglementation évoluait au cours de l'année, ça n'a pas été le cas.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

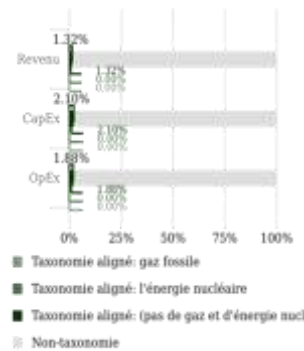
Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

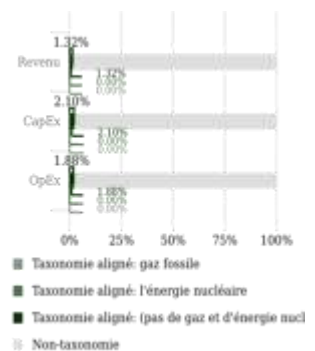
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines\***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines\***



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

0.05% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 0.7% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

Ces données ne comprennent que les données publiées par les entreprises.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucun objectif d'alignement à la taxonomie n'était défini sur la période précédente, la comparaison n'est donc pas possible.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité. Si un investissement n'est pas considéré comme durable au sens de la définition de Montségur Finance, cela ne signifie systématiquement pas que son alignement à la taxonomie est nul, et inversement.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Le type d'instruments inclus dans la partie '#2 autres' reprend les investissements qui ne font pas l'objet d'analyse ESG ainsi que les investissements permettant la liquidité et la gestion efficace du portefeuille ainsi que les objectifs d'investissement (en ligne avec la politique d'investissement).

Une des raisons qui feraient que l'émetteur ne fassent pas l'objet d'analyse ESG sera le manque de données disponibles. Cette situation arrive dans le cadre d'une introduction en bourse récente ou si l'entreprise n'est pas couverte par notre fournisseur de données. Pour réduire l'impact négatif d'un manque de données ESG sur un portefeuille, une étude quantitative pourra être demandée par le gérant.





## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Un suivi régulier des investissements du fonds a été mis en place. La revue, a minima mensuelle, des OPC et le respect des obligations internes étaient les principales motivations de cette revue.

De manière générale pour l'OPC, il n'y a pas eu de complication ou de non respect des exigences internes.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'est désigné comme référence pour déterminer l'alignement des caractéristiques environnementales et / ou sociales que l'OPC promet.

### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Pas applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Pas applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Pas applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Pas applicable

#### Les indices de

**référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou

## **Rapport du commissaire aux comptes**

# FCP MONTSEGUR PATRIMOINE

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

# **MONTSEGUR PATRIMOINE**

## **Fonds Commun de Placement**

Société de gestion :  
MONTSEGUR FINANCE  
39, rue Marbeuf  
75008 PARIS

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes

**GESTIONPHI**

Signé électroniquement le 13/03/2024 par  
Francois Blanc



**François BLANC**

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>14 837 266,82</b>	<b>21 878 915,97</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 617 347,64</b>	<b>2 762 245,13</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 617 347,64	2 762 245,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>2 159 568,92</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 159 568,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>12 219 919,18</b>	<b>16 957 101,92</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 219 919,18	16 957 101,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>10 051,08</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	0,00	10 051,08
<b>Comptes financiers</b>	<b>126 532,65</b>	<b>2 135 697,85</b>
<b>Liquidités</b>	<b>126 532,65</b>	<b>2 135 697,85</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 963 799,47</b>	<b>24 024 664,90</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	14 822 107,46	22 219 446,20
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	218 841,52	6 724,11
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-96 519,22	76 355,95
<b>Total des capitaux propres</b>	14 944 429,76	22 302 526,26
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	19 369,71	1 722 138,64
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	19 369,71	1 722 138,64
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	14 963 799,47	24 024 664,90

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	100 078,52	89 718,34
Produits sur obligations et valeurs assimilées	35 041,10	58 122,82
Produits sur titres de créances	0,00	34,61
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>135 119,62</b>	<b>147 875,77</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 898,14
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 898,14</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>135 119,62</b>	<b>145 977,63</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	302 795,34	116 257,12
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-167 675,72</b>	<b>29 720,51</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	71 156,50	46 635,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-96 519,22</b>	<b>76 355,95</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

**Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010121137	1,28 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC taux maximum	Actif net
I	FR0010784793	0,68 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,6 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC taux maximum	Actif net

**Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
C	FR0010121137	1,2 % de l'actif net
I	FR0010784793	1,2 % de l'actif net

**Commission de surperformance****Part FR0010121137 C**

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence

Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers)

\*2- Les frais administratifs externes à la société de gestion (à compter du 01/01/2018) : frais CAC, frais dépositaire, frais techniques de distribution (exemple plateforme mais pas rétrocessions distributeurs), frais TCC, frais délégation gestion administrative et comptable, frais audit, frais juridique propres à l'OPC, frais de traduction spécifiques à l'OPC.

\*3- Modalités de calcul de la commission de surperformance (parts C et I) :

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative

de l'exercice .

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

### **Part FR0010784793 I**

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence

Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers)

\*2- Les frais administratifs externes à la société de gestion (à compter du 01/01/2018) : frais CAC, frais dépositaire, frais techniques de distribution (exemple plateforme mais pas rétrocessions distributeurs), frais TCC, frais délégation gestion administrative et comptable, frais audit, frais juridique propres à l'OPC, frais de traduction spécifiques à l'OPC.

\*3- Modalités de calcul de la commission de surperformance (parts C et I) :

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, ETF, warrants, obligations, droits : • 25 € France, Belgique et Pays-Bas • 55 € pour les autres Pays - OPC / FIA : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot • US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).



### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>22 302 526,26</b>	<b>7 960 887,27</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 130 842,69	15 724 010,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 530 591,09	-816 261,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	799 443,17	282 758,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-470 899,28	-272 248,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-58 919,04	-39 832,02
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	939 702,77	-566 507,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	798 307,83	-141 394,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-141 394,94	425 112,27
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-167 675,72	29 720,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>14 944 429,76</b>	<b>22 302 526,26</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	126 532,65	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126 532,65	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>			<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 123 647,39	7,52	180 707,93	1,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	743 862,31	4,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>29/12/2023</b>
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>29/12/2023</b>
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>29/12/2023</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>607 776,39</b>
	FR0013324720	MONTS.NEW PERSP.Q	607 776,39
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>607 776,39</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>



<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-96 519,22	76 355,95
<b>Total</b>	<b>-96 519,22</b>	<b>76 355,95</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-95 168,22	65 036,03
<b>Total</b>	<b>-95 168,22</b>	<b>65 036,03</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 351,00	11 319,92
<b>Total</b>	<b>-1 351,00</b>	<b>11 319,92</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	218 841,52	6 724,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>218 841,52</b>	<b>6 724,11</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	201 825,48	6 385,79
<b>Total</b>	<b>201 825,48</b>	<b>6 385,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 016,04	338,32
<b>Total</b>	<b>17 016,04</b>	<b>338,32</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	17 312 315,49	128 197,678	135,04	0,00	0,00	0,00	-4,85
31/12/2019	C2 PART CAPI I	8 244 404,16	65 780,00	125,33	0,00	0,00	0,00	-3,74
31/12/2020	C1 PART CAPI C	13 186 960,62	101 556,879	129,84	0,00	0,00	0,00	-1,52
31/12/2020	C2 PART CAPI I	4 979 583,44	41 073,00	121,23	0,00	0,00	0,00	-0,70
31/12/2021	C1 PART CAPI C	7 807 596,13	56 793,385	137,47	0,00	0,00	0,00	-1,25
31/12/2021	C2 PART CAPI I	153 291,14	1 187,00	129,14	0,00	0,00	0,00	-0,42
30/12/2022	C1 PART CAPI C	21 063 613,91	161 811,996	130,17	0,00	0,00	0,00	0,44
30/12/2022	C2 PART CAPI I	1 238 912,35	10 071,00	123,01	0,00	0,00	0,00	1,15
29/12/2023	C1 PART CAPI C	13 779 826,85	99 307,905	138,75	0,00	0,00	0,00	1,07
29/12/2023	C2 PART CAPI I	1 164 602,91	8 828,00	131,92	0,00	0,00	0,00	1,77

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	82 566,20800	10 979 181,99
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-145 070,29900	-19 217 251,08
Solde net des Souscriptions/Rachats	-62 504,09100	-8 238 069,09
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>99 307,90500</b>	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	8 976,00000	1 151 660,70
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 219,00000	-1 313 340,01
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 243,00000	-161 679,31
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>8 828,00000</b>	

## COMMISSIONS

	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	81 336,09
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	81 336,09
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	81 336,09
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	81 336,09
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>C2 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010121137 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,37
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	290 559,57
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	29/12/2023
FR0010784793 C2 PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,77
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	12 235,77
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>Total des créances</b>		
Dettes	SRD et règlements différés	3 493,04
Dettes	Frais de gestion	15 876,67
<b>Total des dettes</b>		<b>19 369,71</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-19 369,71</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>14 837 266,82</b>	<b>99,28</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 617 347,64	17,51
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	12 219 919,18	81,77
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-19 369,71</b>	<b>-0,13</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>126 532,65</b>	<b>0,85</b>
DISPONIBILITES	126 532,65	0,85
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>14 944 429,76</b>	<b>100,00</b>



**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>2 617 347,64</b>	<b>17,51</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>2 617 347,64</b>	<b>17,51</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>2 617 347,64</b>	<b>17,51</b>
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>180 707,93</b>	<b>1,21</b>
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	1 725	180 707,93	1,21
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 077 124,12</b>	<b>7,21</b>
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	1 067	187 920,04	1,26
FR0000120578 SANOFI	EUR	1 948	174 852,48	1,17
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	444	325 718,40	2,18
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 079	195 946,40	1,31
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	1 060	192 686,80	1,29
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>235 868,20</b>	<b>1,58</b>
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	346	235 868,20	1,58
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>			<b>1 123 647,39</b>	<b>7,51</b>
US0231351067 AMAZON COM	USD	2 493	343 103,64	2,28
US0378331005 APPLE	USD	1 704	297 165,87	1,99
US30231G1022 EXXON MOBIL	USD	1 945	176 142,30	1,18
US5949181045 MICROSOFT	USD	902	307 235,58	2,06

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>12 219 919,18</b>	<b>81,77</b>
<b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>1 551 321,29</b>	<b>10,38</b>
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 551 321,29</b>	<b>10,38</b>
IE000L2TO2T2 ISHS EURO CO EUR AC	EUR	309 781	1 551 321,29	10,38
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>10 668 597,89</b>	<b>71,39</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>7 890 158,75</b>	<b>52,79</b>
FR0000984254 CM-AM DOLLAR CASH (IC)	USD	404,5	743 862,31	4,98
FR0010590950 LAZ.CRED.FI SRI PVC EUR FCP 3D	EUR	99	1 663 055,46	11,11
FR0011694264 SOFIDY SELECTION 1 I C FCP3DEC	EUR	232,699	390 799,35	2,62
FR0013298544 EUROPE SMALL CAPS B SI.2DEC	EUR	442,69	568 396,25	3,80
FR0013324720 MONTSEGUR NEW PERSPECTIV.Q FCP	EUR	3 867	607 776,39	4,07
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	7,539	828 773,88	5,55
FR0013373206 CM-AM SHORT TERM BONDS (IC)	EUR	14,08909	1 462 541,30	9,79
FR001400GXW2 EIFFEL RDM 2028 SI EUR FCP 3D	EUR	15 001,42	1 624 953,81	10,87
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 399 383,26</b>	<b>16,06</b>
IE000KXCXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF	EUR	1 844	226 363,91	1,51
IE00B3DJ5M15 HERMES GLB EUR-F-AC	EUR	119 318	472 069,74	3,16
IE00BJK55C48 ISHS E.HI.YI.CORP BD UCITS ETF	EUR	58 269	302 183,03	2,02
IE00BYZTVV78 ISHS CORP BD EUR	EUR	284 574	1 398 766,58	9,37
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>379 055,88</b>	<b>2,54</b>

<b>Désignation des valeurs</b>	<b>Devise</b>	<b>Qté Nbre ou nominal</b>	<b>Valeur boursière</b>	<b>% Actif Net</b>
LU1681040223 AM.ST.EUR.600 ESG UC.ETF EUR C	EUR	306	35 104,32	0,23
LU1900068914 AM.MSCI CHN ESG.L.EXTRA ETF C	EUR	4 572	343 951,56	2,31

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*